



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

Iran

Question au Gouvernement n° 2227

### Texte de la question

#### LIBÉRATION DE CLOTILDE REISS

M. le président. La parole est à M. Philippe Cochet, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.  
M. Philippe Cochet. Monsieur le Premier ministre, le retour de Clotilde Reiss d'Iran, ce dimanche, fut une grande joie pour nos compatriotes, sauf peut-être pour le porte-parole du parti socialiste (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) dont les propos furent proprement scandaleux et indignes. (*" Bravo ! " sur les bancs du groupe UMP.*)

Je me réjouis que l'action du Président de la République et du gouvernement que vous dirigez ait permis le retour de cette étudiante arrêtée le 1er juillet 2009, libérée sous caution le 16 août mais contrainte à résider à l'ambassade de France à Téhéran alors qu'elle était innocente.

Je souligne également le grand professionnalisme dont a fait preuve notre ambassadeur en Iran et la remarquable dignité de la famille de Clotilde Reiss.

La diplomatie française a pu également montrer son efficacité et son savoir-faire pour dénouer cette situation. Alors que Clotilde Reiss est enfin libre, des esprits chagrins, venant notamment de la gauche, se font l'écho de rumeurs infondées sur ses conditions de libération. (*Protestations sur les bancs du groupe SRC.*)

Par conséquent, je vous remercie, monsieur le Premier Ministre, de préciser à la représentation nationale quelles démarches ont été engagées depuis l'origine pour aboutir à cette heureuse libération. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche, secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État chargé des affaires européennes*. Monsieur Cochet, je tiens tout d'abord à vous dire ma très grande joie de voir notre jeune compatriote Clotilde Reiss de retour en France après avoir été retenue neuf mois en Iran contre son gré.

Je rappelle que son arrestation, le 1er juillet dernier, avait suivi la violente répression menée contre le peuple iranien qui contestait son gouvernement. Face à la polémique que certains ont cru devoir développer autour de cette bonne nouvelle, je voudrais apporter solennellement, au nom du Gouvernement, les précisions suivantes. Je démens tout d'abord catégoriquement les allégations ridicules selon lesquelles Mlle Reiss aurait collecté des renseignements pour le gouvernement français, *a fortiori* qu'elle ait été employée par nos services de renseignements. Je précise que ces allégations fantaisistes et ridicules pourraient donner lieu à des poursuites. Par ailleurs, cette libération n'a fait l'objet d'aucun marchandage. C'est en toute indépendance et en stricte application de la loi que la justice française s'est prononcée sur le cas de deux ressortissants iraniens poursuivis en France. Il n'y a aucune raison de penser que ces décisions auraient été différentes si Clotilde Reiss n'avait pas été retenue en Iran.

Reste le calendrier. Mesdames, messieurs les députés, nul n'est obligé de tomber dans le piège grossier de la propagande iranienne qui vise à faire accroire qu'il y aurait eu là échange d'agents de renseignements entre les deux pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Je le redis solennellement : nous avons toujours refusé tout chantage et le Gouvernement exprime sa gratitude envers tous ceux qui l'ont aidé, le personnel diplomatique, à Téhéran notamment, le président Wade, le président Bachar Al-Assad et le président du Brésil, Lula Da Silva. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Cochet](#)

**Circonscription :** Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2227

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires européennes

**Ministère attributaire :** Affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 mai 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 mai 2010